

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2013

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 23 septembre 2013.

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics, archives, documentation

1.1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la conception éditoriale, le maquettage, l'impression, le façonnage et le routage du magazine municipal d'informations et du garennoscope.

1.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et la pose du mobilier pour le théâtre de La Garenne.

1.3 - ZAC des Champs-Philippe – Avenant n° 4 au marché n° 5095.M12-015 relatif aux travaux pour la construction d'une salle de spectacles et d'un parking public – lot 4 « Électricité scénique-éclairage de scène-sonorisation-équipements cinématographiques numériques ».

1.4 - ZAC des Champs-Philippe - Avenant n° 6 au marché n° 5092.M12-012 relatif aux travaux pour la construction d'une salle de spectacle et d'un parking public - lot 1 « Corps d'état architecturaux et techniques ».

1.5 - Demande de subvention pour la restauration d'archives communales.

II - Pôle Services à la population

Actions Sociales et Familiales

2.1 - Avenant financier 2013 à la convention pluriannuelle 2010/2011/2012 et 2013 relative au fonctionnement de « l'espace insertion », entre le Conseil Général des Hauts-de-Seine, les Communes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes.

État-civil, affaires générales

2.2 - Recensement rénové de la population – année 2014 – recrutement et rémunération des agents recenseurs.

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

3.1 - Tarifs relatifs à l'accès à la patinoire temporaire gérée par la Société Synerglaice.

IV - Pôle Services Techniques

Aménagement urbain

4.1 - ZAC des Champs-Philippe - copropriété sise 70-80 rue des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes - cession des parcelles communales D 39 p, D 40 p, D 42 p (96 m²) – cession de la parcelle communale D 267 p en cours de numérotation (18 m²) - traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation de la parcelle D 267 p en cours de numérotation (130 m²).

V - Divers

5.1 - Décisions.

5.2 - Remerciements.

5.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures 02, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Puisque le quorum est obtenu – cela circule assez mal –, nous allons commencer.

En attendant, M^{me} Labrousse a donné délégation à M. Hervo, M^{me} Raimbault est au conseil d'école et va nous rejoindre en cours de route, en attendant, M. de Boutray a sa délégation, M. Dubois donne délégation à M. Perrée, M. Pinta va arriver à la fin de sa consultation et donne délégation à M. Chaillet en attendant, M^{me} Thimel à M^{me} Vaussoué, M^{me} Vingerling à M. Butet, M. Citerne à M. Pouilly,

M^{me} Kalfon à M. Graux, M. Ballin est là, il se gare, en entendant, c'est M. Houtart qui a son pouvoir, M. Barraquand à M^{me} de Bellabre, M^{lle} Haberah à M. Zacaropoulos, M^{lle} Bachelet également est dans le coin, elle arrive, à M^{me} Lioret, M. Gizardin à M. Dransart. M. Ranji n'a pas donné de délégation.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 23 septembre 2013.

M. le Maire

Est-ce que sur le PV du 23 septembre, vous avez des remarques, mes chers collègues ?

Je vous en prie.

(Entrée en séance de M. Ranji.)

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Je n'ai pas obtenu après coup, mais je comprenais très bien que vous ne puissiez pas répondre tout de suite, une réponse par rapport au fameux sondage de l'IFOP, où je vous interrogeais sur la date de facturation et, en fin de compte, la réalisation de ce sondage en janvier, tandis que la Ville avait payé, suivant la facture, *a priori*, au 28 décembre 2012.

(Entrée en séance de M. Gizardin.)

Vous m'aviez dit que vous vérifieriez cette application et je n'ai pas eu de réponse de votre part ou de la part du Directeur général des services, donc je m'en étonne, par rapport à cette question.

Est-ce qu'il serait possible d'obtenir une réponse précise de votre part ou du Directeur général des services sur ce point ?

M. le Maire

Le Directeur général des services vient de hocher la tête en me disant : « Oui, oui, oui, oui », donc il va vous donner une réponse, de collègue à collègue.

Y a-t-il d'autres remarques particulières ? Pas d'autre remarque ? *(Non.)*

Nous allons voter, mais j'ai oublié un point initial : il faut que nous désignions un secrétaire de séance.

M. Dransart est candidat.

Y a-t-il d'autres candidats que M. Dransart ? Non.

Je considère qu'il est secrétaire de séance.

Nous passons au vote du procès-verbal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie pour l'unanimité.

(Entrée en séance de M. Ballin.)

I - Pôle Administration générale

Juridique, Marchés Publics, archives, documentation

1.1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la conception éditoriale, le maquettage, l'impression, le façonnage et le routage du magazine municipal d'informations et du garenoscope.

M. le Maire

Le point suivant, c'est M. Perrée, sur le magazine municipal et le garenoscope, le marché.

M. Perrée

Le marché de conception éditoriale, maquettage, impression, façonnage et livraison du magazine municipal La Garenne-Colombes se termine en novembre. Il y a donc eu un nouvel appel d'offres, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Cet appel d'offres a attribué les lots :

- le premier, la conception éditoriale, qui comprend, pour chaque magazine, la rédaction de 8 pages, etc., à l'agence EMEDIA, qui est le titulaire actuel du marché ;
- le lot n° 2, le maquettage de 44 pages du magazine et des 16 pages du garenoscope, a été confié à l'agence AVANT MIDI, qui était déjà titulaire du marché ;
- le lot 3, l'impression du magazine, a été confié au RÉVEIL DE LA MARNE que nous avons depuis de longues années.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions à M. Perrée ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

J'ai assisté à la commission d'appel d'offres, tout s'est déroulé correctement, donc pas de souci de ce point de vue, mais je réinsiste en séance publique par rapport à la nécessité... J'espère qu'avec certains nouveaux attributaires et l'attributaire précédent, nous arriverons, cette fois-ci, à avoir un calendrier de parution régulier du bulletin municipal, ce qui n'est toujours pas le cas, qui permettra d'avoir une publication à jour des informations municipales.

Je souhaite vivement qu'avec ce nouvel appel d'offres, nous ayons enfin un rythme régulier et suivi de parution du bulletin municipal.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je vous trouve un tout petit peu sévère sur la régularité du bulletin municipal, mais très bien, nous avons noté votre remarque.

Pas d'autre question ? (*Non.*)

Juste une information, puisqu'il m'a été demandé quel était le coût au numéro du journal municipal, puisque c'est quand même une question facile, il y a une évolution intéressante : en 2008, le journal coûtait 1,73 euro par numéro ; désormais, en 2014, avec l'internalisation du maquetage, nous pourrions arriver à 25 centimes le numéro ; nous avons réussi, en cinq ans, à diminuer d'une manière considérable le coût de ce journal.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Merci.

1.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et la pose du mobilier pour le théâtre de La Garenne.

M. le Maire

M. Perrée, toujours ; là, vous allez nous parler d'un appel d'offres pour le mobilier du théâtre.

M. Perrée

Oui, c'est cela.

Suite aux différentes analyses, c'est la société ARRO qui a été retenue pour ce marché pour la qualité du mobilier, pour les chaises, les tables, les chaises pliantes, etc. pour le théâtre. Je ne vous donne pas le détail, il y a 400 chaises, 40 chaises pliantes, des chaises hautes, des tables pliantes, etc.

La deuxième chose, c'est le lot n° 2, c'est la société MBS qui a été retenue, pour les fauteuils des agents d'accueil, des armoires, des rayonnages, des petites fournitures.

(*Entrée en séance de M^{me} Bachelet.*)

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions à M. Perrée sur le théâtre ?

Je vous en prie.

M. Macé

Je profite de ce point-là, j'aurais pu poser une question au niveau des décisions, mais autant la poser dès maintenant. La réalisation de cette opération est en cours de finition, on a vu dans les décisions que vous nous proposez ce soir qu'il y a un délai de prolongation de réalisation de l'opération d'un mois. Est-ce que vous pouvez nous donner les raisons pour lesquelles ce chantier n'est pas terminé dans les délais ?

Deuxièmement, peut-être que M. Hervo pourra aussi répondre à cette question, quelle est la date prévue, parce que je pense qu'il y en a une, aujourd'hui, de programmée, de la Commission communale de sécurité pour ce nouvel équipement ?

M. le Maire

Je vais passer la parole à M. Hervo, mais, globalement, le théâtre sera livré à la mi-décembre et je vous invite à réserver sur vos tablettes le week-end du 10 janvier, où nous ferons un week-end portes ouvertes, comme nous avons fait avec la Médiathèque, avec des rues, également, qui étaient livrées dans le passé ; une porte ouverte sera organisée.

Je vous en prie, Monsieur Hervo.

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire.

Plus techniquement, Monsieur Macé, s'il y a un avenant de prolongation, ce n'est pas, globalement, parce qu'on est en retard, c'est parce que la SEM 92, dans la construction du marché initial, avait tiré un petit peu court, donc on a fait une prolongation pour être tranquille et que tout cela se termine dans de bonnes conditions.

Comme M. le Maire vous l'a dit, Commission de sécurité, départementale celle-ci, vers le 15 décembre. Cela veut dire que tout sera terminé à cette date-là, à quelques petites levées de réserves peut-être près.

M. Macé

Merci.

M. le Maire

Quand on dit : « le bâtiment », ce sont aussi tous ses abords, bien entendu, y compris le parvis, etc.

Pas d'autre question sur le théâtre ? (*Non.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Vous votez pour ? Mais c'est la ZAC !

M. Macé

Ce sont des équipements publics utiles à la ville.

M. le Maire

Ah ! Très bien ! Comme les rues, par exemple.

M. Hervo

Comme la Médiathèque.

Il y a des équipements publics inutiles, Monsieur Macé ?

M. Macé

On peut, des fois, discuter.

M. le Maire

Cette attaque du service public est inacceptable, Monsieur Macé.

1.3 - ZAC des Champs-Philippe – Avenant n° 4 au marché n° 5095.M12-015 relatif aux travaux pour la construction d'une salle de spectacles et d'un parking public – lot 4 « Électricité scénique-éclairage de scène-sonorisation-équipements cinématographiques numériques ».

1.4 - ZAC des Champs-Philippe - Avenant n° 6 au marché n° 5092.M12-012 relatif aux travaux pour la construction d'une salle de spectacle et d'un parking public - lot 1 « Corps d'état architecturaux et techniques ».

M. le Maire

Nous passons au point suivant, qui est la ZAC des Champs-Philippe ; je passe la parole à M. Hervo concernant la salle de spectacles, toujours pareil, le parking, le lot sur l'électricité.

M. Hervo

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je vais même parler des deux points suivants simultanément, puisqu'il s'agit du même genre de problèmes.

Le point 3, il s'agit d'un avenant n° 4 pour le lot électricité et sonorisation scénique du théâtre et le point 4 est un avenant n° 6 au marché principal de GTM, toujours pour le théâtre.

Il s'agit d'avenants de régularisation de ce que nous espérons être les ultimes mises au point de détails sur ces marchés à la veille de la livraison.

L'impact, vous l'avez vu dans les rapports, sur le coût des travaux est assez marginal et, globalement, d'ailleurs, cet équipement, théâtre plus son parking, est resté dans les enveloppes budgétaires initialement imaginées avec la SEM 92.

Je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer ces deux avenants qui régularisent la situation, qui, je l'espère, apurent la situation avec ces deux entreprises pour l'achèvement du théâtre.

M. le Maire

Y a-t-il des questions à M. Hervo sur ces avenants ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Monsieur Hervo, merci pour les explications sur ces deux points. Mon intervention concernera également les deux points que vous venez d'évoquer.

Quand vous dites : « modification marginale », pourquoi pas, quand je vois, sur certains avenants, augmentation de 0,25, sauf que quand on prend la réalité des différents avenants que vous avez proposés, soit du temps de la SEM, soit maintenant par la Ville, on peut quand même constater que l'opération – je parle en hors taxes – est passée de 10 754 000 – j'arrondis – à 11 430 000, c'est-à-dire, quand même, plus de 675 000 euros hors taxes de travaux supplémentaires, qui correspondent à plus de 6 %, pour être précis, 6,2 %, de l'opération. Ce n'est pas à la marge ; ce que vous nous proposez, globalement, j'entends, sur l'opération, c'est quand même, à un moment donné, un montant relativement important d'une hausse de cette opération de plus de 6 %.

Vous savez comme moi, puisque vous êtes le spécialiste de ces questions au sein de cette assemblée depuis de nombreuses années, Monsieur Hervo, que normalement, les travaux imprévus, ce qu'on appelle des « travaux supplémentaires éventuels », tournent autour, maximum, de 5 % dans les fiches.

M. le Maire

Entre 5 et 6.

M. Macé

D'ailleurs, quand on met cela, ce n'est pas une nécessité absolue d'arriver à 5 % ; on n'est pas content quand on arrive à 5 %, on est, normalement, content quand on est plus près de 0 % que de 5 %, voire de 6,2 %.

(Entrée en séance de M. Pinta.)

Quand même, ce n'est pas marginal, Monsieur Hervo, globalement, l'augmentation du montant des travaux que vous nous proposez du temps de la SEM et, maintenant, du temps de la gestion municipale, sur cette opération que je qualifierai, pour rebondir sur ce que disait M. Juvin, effectivement, d'une salle de spectacles indispensable pour notre ville, avec la possibilité d'avoir une projection de films.

M. le Maire

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Monsieur Macé, si, visiblement, je suis le spécialiste dans cette assemblée, vous en savez autant que moi, c'est vrai qu'il est d'usage, sur une opération importante et complexe comme celle-ci, de se préserver une marge d'aléas de l'ordre de 5 %. Ici, nous sommes plus précisément, j'ai refait les calculs, à 6,28, sur les deux lots, d'ailleurs, assez curieusement, hasards de l'arithmétique.

Mais j'ai dit, néanmoins, tout à l'heure, et je le rappelle, que nous sommes, au-delà de cette évolution, à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire initialement envisagée. La SEM, en l'occurrence, à l'époque, nous a fait bénéficier d'une conjoncture qui était probablement convenable, puisque le marché, en particulier le marché principal de GTM, a été passé à un niveau de prix assez attractif.

C'est vrai que 6,28, c'est plus que 5 ; je ne peux que convenir de la chose.

Maintenant, sur un objet de cette complexité, je n'en suis pas autrement scandalisé. Oui, j'aurais, comme vous, préféré que ce soit 4, voire 3, voire 2 ; 0, c'est illusoire, nous le savons bien, ce n'est pas la peine. Même à la veille d'une échéance électorale, ce n'est pas la peine d'essayer de prétendre aux Garennois qu'un marché compliqué et d'un montant important, pour un ouvrage complexe, se fait à évolution 0 garantie ; non, c'est quasiment impossible.

Oui, la situation est la suivante, mais elle n'est pas dramatique. Au contraire, je trouve que la gestion de la SEM, parce que l'essentiel du mérite de cette opération incombe néanmoins à la SEM 92, qui l'a menée jusqu'à il y a un an à peu près... C'est une opération qui a été assez bien menée, on est dans l'enveloppe budgétaire, on est dans les délais prévus et j'ai toute raison de croire qu'on va être dans la qualité attendue, parce qu'on a eu des partenaires (maître d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué, maître d'œuvre et entreprises) de qualité qui, sur cet ouvrage, ont particulièrement bien fait leur travail, donc il y a plutôt de bonnes raisons d'être assez satisfait de cette affaire.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres remarques ?

Je vous en prie, Monsieur Conway.

M. Conway

Mes chers collègues, bonsoir.

J'avais une question sur l'avenant n° 6, le point 1.4, puisque vous dites que le montant est relativement marginal, mais, en fait, cela résulte aussi d'une suppression de la prestation peinture du parking qui est prévue là et que l'on retrouve dans la décision 272 ; alors que là, la moins-value est de 66 000 euros, ce qui montre la plus-value, par ailleurs, le lot n° 2 de la décision n° 272 se monte à 205 000 euros. Vous pouvez m'expliquer ce qui s'est passé ?

M. Hervo

Je vais parler sous le contrôle de Fabrice Chaillet, parce que vous m'emmenez dans des choses détaillées et techniques, mais je crois à peu près les connaître.

D'une part, je constate que vous avez attentivement lu les documents et fait les comparaisons qui s'imposaient.

Effectivement, la peinture de sol du parking a transité du marché GTM à un marché passé à une entreprise dont j'ai oublié le nom...

(Des élus indiquent qu'il s'agit de la société LANJI.)

Absolument !

Pourquoi ? Parce qu'après qu'on a fait réaliser les études de matériels permettant l'exploitation et le fonctionnement de ce parking, le bureau d'études spécialisé en la matière nous a fait remarquer que pour un parking public à usage de type horaire comme celui-ci, la peinture de sol qui était prévue au marché GTM n'était sans doute pas de la qualité suffisante pour un tel usage intensif et nous a recommandé de la modifier.

Comme GTM n'était pas très partisan de s'occuper de cela, on l'a globalement confié à cette société, en le retirant, avec l'accord de GTM, bien sûr, de son marché, d'où ce transfert, mais quand vous faites la comparaison entre les coûts, je crois que ce n'est pas aussi automatique, c'est que dans le marché de cette autre entreprise, il y a autre chose que la peinture de sol. On me fait remarquer – j'allais l'oublier, j'aurais dû le savoir – qu'il y a aussi la peinture des murs et des plafonds, donc la peinture totale de l'enveloppe, y compris les murs et la sous-face de dalle, qui n'avait pas été prévue dans le marché de GTM initialement, donc on fait plus de peinture pour plus cher, oui.

M. Conway

Comme ce n'était pas prévu, que ce soit un changement de fournisseur ou un changement de qualité de prestations ou des prestations supplémentaires, ce sont bien des travaux supplémentaires non prévus initialement ?

M. Hervo

Oui, absolument. Il nous est apparu que pour un parking public d'usage horaire relativement intensif, comme cela se pratique, d'ailleurs, dans tous les parcs publics de ce genre, il était mieux, pour le confort de l'utilisateur et pour la durabilité de l'ouvrage, d'avoir une peinture intégrale des murs, non seulement du sol, ce qui, évidemment, est la règle, mais également des murs et du plafond, ce qui, de surcroît, d'ailleurs, améliore la sécurité, en améliorant la qualité d'éclairage globale dans le parking.

M. Conway

D'accord.

M. Hervo

Cela fait partie de ces mises au point qui, globalement, tout inclus, restent dans le budget initial.

M. Conway

Donc, Monsieur Hervo, quand vous parlez d'un dépassement de 6,28 %, vous n'incluez pas cette plus-value et vous comptez la moins-value, c'est bien cela ?

M. Hervo

6,28, c'est le marché GTM, oui, mais si on fait le global, comme il y a d'autres lots qui n'ont pas changé, je ne suis pas sûr qu'on ne soit pas en dessous des 6,28 ; je n'ai pas fait le calcul précis.

M. Conway

Cela fait 8 %.

M. Hervo

À vérifier.

M. le Maire

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Comme on a commencé à parler de la décision 272 et que cela concerne, effectivement, toujours le théâtre, Monsieur Hervo, pour que ce soit clair, dans la décision que j'ai sous les yeux, il y avait trois lots.

On vient de parler avec Christophe Conway du lot 2 : « *peinture murs et plafonds, résines au sol, marquage* », avec la société LANJI.

Il y a un lot 3, « *signalisation directionnelle et de police* », attribué à la société JCB agence commerciale SAS pour un montant hors taxes de 94 937 euros et une tranche conditionnelle TC1 68 672 ; je voudrais savoir si ce montant-là s'ajoute au montant global de l'opération ; est-ce bien cela ?

Que devient le lot 1, qui n'a pas été attribué : « *contrôle d'accès* » ? Je suppose que vous allez le relancer pour pouvoir l'attribuer à une société, qui viendra aussi, j'imagine, s'ajouter au montant global de l'opération et qui n'était peut-être pas prévu dans le budget initial de cette opération.

Je voudrais savoir.

(Entrée en séance de M^{me} Raimbault.)

M. Hervo

Je vais préciser la chose.

Ces montants s'ajoutent effectivement aux montants dont nous parlons, mais ils avaient été prévus, ils étaient dans l'enveloppe budgétaire globale imaginée à l'origine. Bien sûr, il n'y a pas de parking sans signalétique, il n'y a pas de parking sans contrôle d'accès.

Alors, oui, cela fait des suppléments par rapport aux montants de marchés déjà engagés, parce que tout n'était pas engagé ; on engage seulement maintenant la signalétique et le matériel de contrôle d'accès.

Pour répondre plus précisément sur le contrôle d'accès, le lot a été infructueux parce qu'il n'y a pas eu de réponse. On a sollicité un certain nombre de sociétés spécialisées en la matière. M. Chaillot m'a précisé tout à l'heure qu'à ce jour, il y a deux entreprises qui ont répondu ou qui sont en train de répondre, donc nous aurons au moins deux entreprises en la matière pour choisir à travers un marché négocié, j'imagine, Fabrice...

(M. Chaillot acquiesce.)

... le matériel de contrôle d'accès, c'est-à-dire essentiellement les barrières d'entrée/sortie et les bornes de péage.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions ? C'est bon ?

Très bien, merci.

Écoutez, les amis, au-delà de toutes ces questions fort intéressantes, j'attire votre attention sur le premier fait, qui est très important : le théâtre, qui remplace la salle des fêtes, voit son financement entrer dans l'enveloppe initiale ; c'est le plus important. Il faut le répéter, parce qu'on a un peu l'impression, de la manière dont sont posées certaines questions, qu'on dépasse le budget.

Nous sommes, parking inclus, à l'intérieur de l'enveloppe initiale.

Deuxième point, s'il y a des augmentations à l'intérieur de cette enveloppe, je le précise quand même, c'est parce que nous avons aussi fait des choix que nous n'avions pas faits initialement, et j'en cite un parmi tous ceux que Jean-Pierre a cités, qui me paraît important : l'application d'une couche anti-graffitis sur la façade et hydrofuge, qui va permettre d'éviter, non seulement que des graffitis n'entrent dans la profondeur de la pierre, mais aussi que la poussière des particules et des fumées noires en suspension dans l'atmosphère ne salissent la façade.

Tous ces éléments, nous aurions pu nous en passer, mais dès lors que nous sommes dans l'enveloppe, il nous a paru plus logique, pour la pérennité de l'ouvrage, de faire cette dépense, qui, encore une fois, n'était pas obligatoire, j'entends bien, mais qui, dès lors que nous apercevons que, justement, nous avons eu un chantier qui est resté dans l'enveloppe initiale... C'est parce que nous restons dans l'enveloppe initiale que nous pouvons nous permettre ces dépenses supplémentaires.

Je vous propose de passer au vote sur le point 1.3.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

1.4, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

1.5 - Demande de subvention pour la restauration d'archives communales.

M. le Maire

Le point suivant, Monsieur Chaillot, sur les archives communales ?

M. Chaillot

Bonsoir, mes chers collègues.

Le fonds d'archives communales présente des documents dont l'état demande des prestations de restauration afin d'en garantir la pérennité. Pour cette année, il s'agit de la restauration de cinq registres d'état civil, de 1958 à 1974, particulièrement endommagés.

Une entreprise spécialisée dans la reliure et la restauration peut assurer ces prestations pour 1 328,16 euros TTC.

Le Conseil Général propose de subventionner cette restauration à hauteur de 50 % du montant des travaux à réaliser, dans la limite d'une enveloppe budgétaire répartie entre toutes les communes demanderesse, soit à la hauteur de 1 000 euros par commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Chaillot.

Des questions sur cette numérisation des archives ? Pas de question ? *(Non.)*

Parfait !

La numérisation est déjà terminée, d'ailleurs, et nous vivons désormais avec cet aspect-là.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Merci.

II - Pôle Services à la population

Actions sociales et familiales

2.1 - Avenant financier 2013 à la convention pluriannuelle 2010/2011/2012 et 2013 relative au fonctionnement de « l'espace insertion », entre le Conseil Général des Hauts-de-Seine, les Communes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Point suivant, Monsieur Chaillet, sur l'avenant financier pour l'Espace insertion ?

M. Chaillet

Avenant financier 2013 à la convention pluriannuelle 2010/2011/2012 et 2013 relative au fonctionnement de l'Espace Insertion entre le Conseil Général des Hauts-de-Seine, les Villes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes.

La convention établie sur quatre ans, signée en 2010, doit être réactualisée par un avenant financier afin de définir les modalités du financement.

Le Conseil Général participe à hauteur de 70 % des frais de fonctionnement et chaque commune, La Garenne-Colombes et Bois-Colombes, y participe à hauteur de 15 %. En fait, le Conseil Général maintient pour 2013 une participation de 189 035 euros.

Cet avenant précise que les modalités de financement sont en lien avec le taux de retour à l'emploi, qui est de 60 % en 2009 sur 564 personnes accompagnées, 66,7 % en 2010 sur les 503 personnes accompagnées, 65,8 % en 2011 sur 750 personnes accompagnées et 70,18 % en 2012 sur les 903 personnes accompagnées.

Je vous demande d'approuver le principe de cet avenant financier, consultable en Mairie, pour la convention de l'année 2013 quadripartite relative au dispositif Espace Insertion entre les communes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes, le CCAS de La Garenne-Colombes et le Conseil Général des Hauts-de-Seine et d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Chaillet.

Y a-t-il des questions à M. Chaillet ?

Je vous en prie, Mademoiselle.

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Monsieur Chaillet, merci pour cette explication.

Nous voterons favorablement cette subvention, puisque le Conseil Général nous met à contribution pour l'instruction des dossiers et les frais de fonctionnement.

Cependant, j'ai une question concernant le montant de la subvention. Je m'étonne que la participation financière reste la même, étant donné que le nombre d'allocataires a augmenté. C'est encore aux communautés de supporter cette charge supplémentaire et je trouve cela relativement contestable.

C'est une première question ; je ne sais pas si vous voulez d'abord répondre à celle-ci ?

M. le Maire

Vous pouvez nous synthétiser la question, parce que je pense que tout le monde ne l'a pas entendue ?

M^{lle} Naturel

Je m'étonne, en fait, du montant de la subvention, qui reste le même, alors que le nombre d'allocataires a augmenté. Avez-vous des explications sur le calcul qui a été effectué ?

M. le Maire

Donc vous voudriez que la dépense augmente, en fait ; c'est cela, votre question ?

M^{lle} Naturel

Cela me semblerait logique, oui.

M. le Maire

Cela vous semblerait logique d'augmenter la dépense publique.

M^{lle} Naturel

Non, la subvention du Conseil Général.

M. le Maire

C'est cela, c'est une dépense publique.

En fait, je ne comprends pas bien votre question, puisque l'important, c'est l'efficacité du système. Or, on s'aperçoit qu'entre 2009 et 2012, nous avons une efficacité du système qui s'améliore, puisque nous passons de 60 % à 70 % de retour à l'emploi ou en formation, donc je ne saisis pas bien votre question.

Puisqu'on améliore le système, son efficacité, pourquoi voudriez-vous qu'on dépense plus ? On peut toujours dépenser plus, mais le Conseil Général finance à hauteur de 70 % du coût de la structure et le coût de la structure n'a pas augmenté, mais son efficacité a augmenté. Pourquoi voulez-vous qu'on fasse augmenter le coût de la structure ? Je ne saisis pas bien le raisonnement, si vous pouvez me l'expliquer.

M^{lle} Naturel

Si vous voulez parler de l'efficacité, d'ailleurs, sur ce point, j'ai quelques précisions à vous demander.

L'année dernière, vous m'aviez précisé que... Si j'ai bien compris, vous nous dites que vous avez un retour, par exemple, sur 2011, de 65,8 % sur les 700 personnes accompagnées ; c'est bien cela ?

M. Chaillet

750.

M^{lle} Naturel

Oui, 750.

Or, j'ai du mal à comprendre... En 2012, on a 70,18 % sur 903 personnes accompagnées, ce qui ferait un retour à l'emploi d'environ plus de 600 personnes.

M. le Maire

70,18 % multipliés par 903 et divisés par 100, oui, cela doit faire 600 et quelques.

M. Conway

633.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

M^{lle} Naturel

Pour l'année 2011, vous m'aviez précisé que vous avez obtenu 22 CDI, 38 CDD, 17 en intérim, 13 créations d'entreprise, 5 contrats aidés, ce qui fait 95 personnes ; si je comprends bien, le reste est en temps partiel...

M. le Maire

Je ne comprends pas votre question, Mademoiselle, je suis désolé.

Quelle est votre question ?

Je peux tenter d'y répondre, mais exprimez-la clairement.

M. Macé

La question, si je puis me permettre, Monsieur le Maire...

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Macé.

M. Macé

La question qui nous est posée, il y en a deux...

M. le Maire

Cela se complique !

M. Macé

Premièrement, et c'était l'intervention de notre collègue, il y a, dans ce que vous nous présentez, Monsieur Chaillet, une amélioration du taux de retour à l'emploi, alors que le Département maintient sa participation, vu ce résultat. Notre collègue était donc étonnée qu'en améliorant la situation, le Conseil Général ne décide pas d'améliorer lui aussi sa participation à ce dispositif. C'était cela, le sens de l'intervention, tout en sachant, on l'avait déjà indiqué dans cette assemblée, que nous sommes en train de traiter une question qui est de la compétence du Conseil Général et que nous devrions, en toute logique, si le Conseil Général était logique avec lui-même, avoir une participation à 100 % du Conseil Général sur ce dispositif. Le Conseil Général demande que les communes participent à ce dispositif, tandis que, je le rappelle, les Départements, pas que le Conseil Général des Hauts-de-Seine, ont en charge ce dispositif. C'est la première interrogation.

La deuxième interrogation concerne le taux de retour à l'emploi. Si l'on comprend bien vos chiffres, et, *a priori*, on les a bien compris, en 2012, nous avons 903 personnes dans ce dispositif. Vous nous annoncez un retour à l'emploi de 70 %, donc cela fait plus de 630 personnes qui ont retrouvé un emploi, alors que les chiffres qui nous avaient été communiqués par le Maire l'année dernière sur la

répartition des personnes en retour à l'emploi en 2011, sur les 500 personnes – j'arrondis –, ne donnaient absolument pas 500 contrats de retour à l'emploi.

On voudrait être sûr de ce que vous avez écrit ; est-ce que vous nous confirmez qu'en 2012, 630 personnes ont retrouvé un emploi, et si c'est le cas, quelle est la répartition des contrats de travail signés par ces personnes, ou ce n'est pas le cas ?

Présenté comme cela, on comprend comme cela, sauf que quand on avait posé une question complémentaire l'année dernière, ce n'était pas ce qui nous avait été indiqué.

Voilà, si j'ai su éclairer l'assemblée.

M. le Maire

Je vais essayer de répondre à une question que je ne suis pas certain d'avoir comprise.

La première remarque sur la participation du Conseil Général, vous dites : « Ce n'est pas suffisant » ; le Conseil Général finance à 70 % cette opération. Évidemment, je serais très heureux si le Conseil Général prenait 100 %, mais j'estime qu'un Conseil Général qui prend 70 % du fonctionnement d'une telle structure, c'est plutôt confortable, d'autant que, ne le dites pas trop haut, je ne suis pas certain que le Conseil Général finance à cette hauteur tous les Espaces Insertion du département. Si nous sommes ainsi financés, c'est parce que nous avons la chance d'avoir eu le premier Espace Insertion du département, donc historiquement, nous bénéficions d'une sorte de rente de situation. Ce n'est pas garanti, ce que je vous dis, mais je crois que nous sommes un de ceux qui sont les mieux financés.

Le deuxième point, quand vous dites : « C'est la mission du Conseil Général, après tout, etc. », revenons un peu sur terre ! Le Conseil Général a pour mission l'insertion, ce que nous faisons, mais le retour à l'emploi, ce n'est pas Pôle Emploi, ce n'est pas l'État, ce n'est pas une compétence d'État ? Donc nous sommes en train, nous, collectivités territoriales, Ville comprise, puisque vous avez compris qu'il y a 15 % supportés par la Ville de La Garenne-Colombes, de porter, en fait, des missions que l'État devrait porter, mais l'État, impécunieux, inefficace, en retard, inadapté, demande aux collectivités de mettre la main à la poche, ce que nous faisons, bien volontiers, puisque c'est pour le bien des Garennois.

Il faut aussi cesser de nous expliquer que, quand même, on pourrait en faire plus ! Que l'État mette la main à la poche ! Logiquement, le retour à l'emploi, je suis désolé, c'est Pôle Emploi, c'est l'État, ce n'est pas une collectivité territoriale.

Troisième point, sur les répartitions, je pense qu'un des éléments qui expliquent votre trouble dans la lecture des résultats, dont il faut quand même souligner, Monsieur Macé, parce que personne ne l'a fait jusqu'ici, qu'ils sont exceptionnellement bons, 70 % des gens RSA, actuellement, on leur retrouve soit un emploi, soit une formation, pour des gens qui, parfois, pour une bonne partie d'entre eux, sont très éloignés du marché de l'emploi et très éloignés de la formation, c'est cela qu'il faut voir... Avant de pinailler pour savoir s'il y a 23 ou 24 contrats d'avenir ou 25, etc., s'il vous plaît, regardez que les gens qui travaillent à l'Espace Insertion sont des gens qui font un travail remarquable, il faut le dire. C'est dû au Conseil Général, à la Ville de La Garenne-Colombes et celle de Bois-Colombes.

Je pense qu'un des éléments, Mademoiselle Naturel, Monsieur Macé, qui expliquent la question que vous posez, c'est que les 903, sauf erreur de ma part, sont 903 personnes garennoises et bois-colombiennes. Oui, c'est un Espace Insertion commun ; cela me paraît évident, c'est commun. L'année dernière, vous m'aviez demandé les résultats de La Garenne-Colombes, je vous avais donné les résultats de La Garenne-Colombes ; là, vous avez les résultats globaux. Je pense que c'est pour cela que vous posez cette question. Il me semble que ce serait une très bonne explication.

Avez-vous d'autres questions ?

Oui, je vous en prie.

M. Macé

Pour rebondir sur votre dernier point d'intervention, comme cela, vous nous donnerez la prochaine fois ou par courriel cette répartition, ce qui nous intéresse en particulier, c'est évidemment La Garenne-Colombes. Nous ne sommes pas là en train de dire que le personnel qui travaille à l'Espace Insertion ne fait pas son travail ; au contraire, il le fait et je crois qu'on ne peut tous que s'en féliciter.

Après, nous voudrions avoir ces éléments complémentaires, que vous nous aviez donnés l'année dernière, sur la répartition par rapport aux Garennois et dans quelles conditions on parle d'un « retour à l'emploi ». Je vois déjà que vous nous indiquez une catégorie, qui est la formation, qui est un élément important ; c'est pour cela que nous avons besoin d'avoir ces éléments de détail.

Je comprends très bien que sur le financement, vous soyez un petit peu remonté sur cet aspect-là, parce que vous êtes le « père » au Conseil Général, quand vous étiez, à l'époque, vice-président de cette opération ; je vous confirme que le financement est différent en fonction du taux de retour à l'emploi, c'est ce qui conditionne la participation du Département ; la participation du Département est d'autant plus élevée que le taux de retour à l'emploi est élevé, c'est le système que vous aviez proposé et qui continue à exister.

Sur le RSA et le suivi des personnes qui sont éligibles à ce dispositif, à moins que vous décidiez de changer la loi – que je sache, pour l'instant, vous n'êtes pas parlementaire français –, le dispositif est clair : c'est un dispositif de compétence des Départements. Qu'on considère que demain, il faut le changer, c'est votre position et elle est tout à fait louable, vous pouvez défendre cette idée-là, sauf que, jusqu'à maintenant, mais je pense que vous êtes d'accord là-dessus, on est là pour appliquer les lois de notre République, la loi prévoit que le RSA est de compétence du Département, et donc que chaque Département, donc celui qui nous intéresse, les Hauts-de-Seine, s'en occupe, me paraît logique.

C'est pour cela qu'avec Adélaïde Naturel, on est d'autant plus étonnés que le dispositif que vous avez mis en place à l'époque et qui continue à exister prévoit une participation des communes. C'est comme si nous demandions à un moment donné, si on fait ce parallèle,

pour les écoles maternelles et élémentaires, qui sont de la compétence des Villes, pour le fonctionnement de ces écoles, une participation du Département. Il nous aide un peu sur les travaux, mais pourquoi pas sur le fonctionnement ? C'est la même chose.

Après, il faut être clair que nous participons à hauteur de ces montants qui sont quand même non négligeables, que ce soit Bois-Colombes ou La Garenne-Colombes, à un dispositif, je le répète, qui est, normalement, une compétence à 100 % du Département.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je vous remercie pour vos félicitations concernant la paternité du système, ainsi que son efficacité.

D'ailleurs, je dois vous faire remarquer, Mesdames et Messieurs, que Martin Hirsch, qui n'est pas particulièrement un homme de droite, était venu nous féliciter pour la création de cet Espace Insertion et ses premiers résultats au bout de deux ans de fonctionnement. Je pense que les gens de bonne volonté, qui n'ont pas d'intérêt politique immédiat à la vie politique garennoise, savent reconnaître l'efficacité d'un système que nous finançons.

Je me permets de souligner, mais nous n'allons pas passer la nuit là-dessus, Monsieur Macé, que le retour à l'emploi – pas l'insertion – est une compétence de l'État, Pôle Emploi, etc. Vous savez très bien la relative inefficacité de l'État, d'un appareil très lourd, non décentralisé, à retrouver un travail aux gens. Pôle Emploi, c'est quand même une affaire qui est complexe, et celui qui vient me dire ici que Pôle Emploi est l'outil idéal pour répondre aux enjeux du développement économique est quelqu'un de très sympathique, mais qui est quand même totalement déconnecté des réalités.

C'est devant cette inefficacité de l'appareil d'État que nous avons décidé de mettre en place un système qui sort largement des compétences du Conseil Général, parce que ce n'est pas que de l'insertion que nous faisons, nous suppléons aux missions de Pôle Emploi, à telle enseigne qu'à une époque – je ne sais pas si c'est encore vrai, il faudra le vérifier –, nous demandions même à Pôle Emploi de venir de temps en temps dans nos locaux de l'Espace Insertion faire des permanences. Je crois que c'est encore le cas.

Cela vous explique quand même que, objectivement, considérer que l'Espace Insertion est quelque chose de très différent de la mission de l'État qui est le retour à l'emploi, c'est méconnaître le sujet. En fait, vous ne le méconnaissiez pas et vous savez très bien que sur ce sujet, j'ai raison.

On ne va pas y passer la nuit. Je vous propose de nous réjouir mutuellement de cette efficacité à 70 % de retour à l'emploi et à la formation, etc. Je vous donnerai les chiffres plus précis sur les Garennois, les types de contrat, on va essayer de vous trouver cela, la prochaine fois, il n'y a aucune difficulté.

Monsieur Conway, je n'avais pas vu que vous vouliez la parole ; excusez-moi.

M. Conway

Pas de problème.

Déjà, je voulais rappeler que cette convention de l'Espace Insertion a toujours fait l'objet d'un vote unanime et positif de la part de l'ensemble de cette assemblée. Vous appeliez à dépasser les clivages partisans ; c'est effectivement le cas sur ce sujet-là.

Je voulais dire deux choses.

D'abord, effectivement, vraiment féliciter l'efficacité de cette structure, qui augmente le taux de retour à l'emploi. Je pense aussi que c'est un cercle vertueux, c'est-à-dire qu'il y a un effet d'acquisition d'expérience dans le personnel qui est en contact avec ces personnes-là.

Par ailleurs, le succès appelle le succès, il y a un effet de motivation, je pense, qui doit être très fort pour les gens qui ont ces taux de succès auprès des personnes qu'ils accompagnent.

Pour revenir à l'avenant financier, il y a quelque chose que je ne m'explique pas, et dans votre argumentaire, je ne le retrouve pas, c'est le fait que cet avenant financier est destiné à motiver les communes pour améliorer le taux de retour ou pour les accompagner favorablement, puisque le ratio qui est prévu doit être en lien avec le taux de retour à l'emploi. Or, cette subvention ou cette répartition de 70/30 existait avant l'amélioration de ce taux de retour. Je ne vois donc pas où est l'effet sur la répartition de la subvention, la participation du Conseil Général.

Par ailleurs, signer l'avenant financier aujourd'hui, alors qu'on atteint un taux de retour à l'emploi extrêmement élevé, est paradoxalement un peu pénalisant pour les années qui viennent, me semble-t-il.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Entendons-nous, la répartition de 70/15/15 est toujours respectée, la question n'est pas là. La question, c'est que la convention dont vous avez pu avoir connaissance ?

(M. Conway acquiesce.)

... fixe le montant précis de la subvention grâce auquel nous allons pouvoir toucher les subventions qui sont prévues. L'avenant sert à cela. L'avenant sert à déterminer à quel niveau le Conseil Général va nous financer, à l'euro près ; c'est ce à quoi cela sert.

M. Conway

Il parle de modulation du ratio...

M. le Maire

Oui, absolument, mais en fonction du nombre de gens pris en charge et de l'efficacité de celle-ci, nous avons une subvention de fonctionnement qui a été ajustée à l'euro près à 189 035 euros ; cela sert à calculer le principe général que vous connaissez.

Juste, quand vous disiez que ce type de décision devait sublimer les différences partisans, vous avez tout à fait raison, et je me réjouis que dans cette assemblée, tout le monde trouve formidable ce qu'on fait. J'ai simplement un souvenir de la première année de vote au Conseil Général de l'Espace Insertion, je crois me souvenir, à l'époque, que l'opposition au Conseil Général n'avait pas...

M. Conway

On est au Conseil Municipal.

M. le Maire

... voté pour la création de ces Espaces Insertion. J'ai souvenir d'une bagarre homérique ! Comme quoi, parfois, il faut savoir tenir, quand on croit avoir raison et qu'en l'occurrence, on a raison.

Merci, Monsieur Conway.

Encore ?

M. Conway

C'est juste pour dire que je parlais de l'unanimité au Conseil Municipal et, que je sache, nous ne sommes pas ici, ce soir, au Conseil Général.

M. le Maire

Comme j'ai la chance d'avoir été conseiller général, ce que vous n'avez pas encore eu comme chance, Monsieur Conway, mais je vous le souhaite un jour, je me permettais simplement de moduler l'unanimité béate dont vous faisiez la démonstration au nom de tout le monde. Cette unanimité n'a pas toujours été le cas. Que les gens, ensuite, deviennent des convertis, je m'en réjouis tous les jours, bien entendu.

Nous allons voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

État civil, affaires générales

2.2 - Recensement rénové de la population – année 2014 – recrutement et rémunération des agents recenseurs.

M. le Maire

Le point suivant, Madame Juvin-Marleix, le recrutement des agents recenseurs ?

M^{me} Juvin-Marleix

Je pense, Monsieur le Maire, que ce point ne m'était pas dévolu, mais ce n'est pas grave...

M. le Maire

Il l'est désormais.

M^{me} Juvin-Marleix

Avec plaisir !

Je vous propose, aujourd'hui, la création de six postes d'agents recenseurs, comme chaque année.

Nous vous soumettons également le mode de rémunération de ces agents recenseurs.

Les opérations de recensement auront lieu à compter de la mi-janvier jusqu'à la fin février à peu près.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Il y a une modification dans le document qui vous a été donné, l'administration m'a cité une correction de pure forme, mais qu'on comprend évidemment à la lecture. Quand vous lisez, sur le paragraphe : « *Pour information, les seuils retenus en 2013 demeurent inchangés pour 2014* :

- *Agents dont les résultats dépasseront les 91 % : de 575 euros à 650 euros* », en fait, c'est « 650 euros », ce n'est pas « de 575 à 650 ».

Ensuite, c'est 550, puis 360. La fourchette n'avait pas de sens. C'est bien 650, 550 et 360 qui sont retenus, la partie haute de la fourchette.

D'autres questions à Isabelle ?

Chaque année, c'est pareil.

Pas de question ? (*Non.*)

Je vous remercie.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Merci.

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

3.1 - Tarifs relatifs à l'accès à la patinoire temporaire gérée par la Société Synerglaçe.

M. le Maire

Monsieur Dransart, la patinoire de Noël ?

M. Dransart

Bonsoir, mes chers collègues.

Vous avez remarqué que les températures rafraîchissent, donc il est temps, bientôt, de sortir la patinoire 2013.

Ce soir, on vous propose de revalider les tarifs qui avaient été fixés et proposés l'année dernière pour cette opération qui sera, dans les grandes marges, exactement identique à celle de l'année passée.

Avez-vous des questions ?

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions à M. Dransart ?

Mademoiselle Naturel, je vous en prie.

M^{lle} Naturel

Pour la troisième année consécutive, vous nous proposez cette animation qui plaît à de nombreux Garennois et qui a un fort succès.

Dans cette délibération, il est question des tarifs appliqués pour donner l'accès à la patinoire.

Avant de vous donner nos propositions tarifaires, je rentrerai plus en détail, concernant votre proposition tarifaire, en posant trois questions.

Vous nous dites que le CCAS achète des carnets de tickets à destination des familles aux revenus modestes qui en font la demande. Je voudrais savoir à combien se chiffre, pour l'année dernière, cet achat. Pouvez-vous nous dire combien de personnes l'ont demandé l'année dernière et quels sont les critères pour en bénéficier ?

Merci.

M. Dransart

Je n'ai pas le détail sous les yeux, mais je vous le ferai parvenir très rapidement. Il faut que je regarde par rapport au décompte de l'année dernière, mais je sais qu'on achète une centaine de billets, et après, on les donne aux enfants nécessiteux, qui en font la demande, évidemment, et aux familles qui en ont besoin.

Je vous donnerai le détail, parce que je ne l'ai pas en tête, sur le décompte de ces billets CCAS, parce qu'en plus, ce n'est pas moi qui en assure la gestion, évidemment.

M^{lle} Naturel

D'accord.

M. le Maire

Mademoiselle Naturel, comme cette question vous paraît importante, vous auriez pu poser la question il y a un an, parce qu'il y a un an, on a fait le point de la patinoire...

M^{lle} Naturel

Ce n'est pas très grave que je la pose maintenant.

M. le Maire

Non, mais comme c'est une question importante, il y a un an, vous auriez pu poser la question, mais on va rechercher l'information d'il y a un an.

Ensuite, Mademoiselle Naturel ?

M^{lle} Naturel

Entre parenthèses, le terme « nécessiteux », je pense qu'il y en a beaucoup qui n'apprécieront pas tellement, mais chacun ses expressions...

M. le Maire

Vous préférez quel terme ?

M^{lle} Naturel

« Famille modeste » me semblait correct.

M. le Maire

Très bien.

Oui, la modestie, vous avez raison...

M^{lle} Naturel

Ce n'est pas de la modestie... Vous ne pouvez pas appeler les gens des « nécessiteux » !

M. le Maire

Bien sûr, mais calmez-vous, je vous demande.

M^{lle} Naturel

C'est une insulte, c'est un terme insultant.

M. le Maire

Je vous demande ; ne vous énervez pas.

Ensuite, votre question, quelle est-elle ?

M^{lle} Naturel

Je suis étonnée que cela ne vous énerve pas vous-même, d'ailleurs.

M. le Maire

Vous savez, il y a beaucoup de choses qui ne m'énervent plus.

M^{lle} Naturel

À un moment donné, il y a des termes qui ne sont pas acceptables, je suis désolée.

M. le Maire

Allez-y.

M^{lle} Naturel

Vous nous proposez un tarif pour différents Garennois, donc, des « nécessiteux », des « non-nécessiteux », ce sont vos termes. À l'opposé de cette idée de chacun son tarif, je vous proposerais, ce soir, l'application du principe de gratuité ou de l'euro symbolique.

Face à la montée de la précarité et à l'aggravation des inégalités, la population est en attente de signes forts de solidarité et de partage. Le droit à l'accès à tous à cette patinoire, sans distinction de revenus ou de situations sociales, en fait partie.

D'ailleurs, comment le justifier autrement, alors que les premiers citoyens concernés, c'est-à-dire les enfants, ne font pas la différence entre eux ?

Je n'aurai qu'une seule phrase à dire : à nous de montrer l'exemple de partage et de convivialité en cette fin d'année !

Épinay, Drancy, Clamart, certains endroits à Paris appliquent cette tarification de gratuité ou d'euro symbolique. C'est possible ailleurs, alors pourquoi pas à La Garenne-Colombes ? Pour des questions idéologiques, peut-être, libérales, comme si tout était « marchandable », alors même qu'il est question de service public ? Je ne le crois pas. Nous devons faire de nos communes des lieux d'innovation, d'égalité et de dignité, et je crois que c'est important, ce soir, de le rappeler, des lieux où personne ne soit obligé d'aller réclamer des tickets au CCAS, des tickets de « nécessiteux » en plus, comme vous demandez de le faire.

Si vous nous demandez comment le financer, mais j'espère que vous avez déjà fait le calcul, parce que je pense que vous vous êtes quand même posé la question, surtout que, comme vous le dites, je vous l'avais posée l'année dernière, comme question, *a priori*, cela représenterait l'équivalent budgétaire de 9 000 entrées, soit une dépense totale de 22 500 euros pour la gratuité et de 13 500 euros si vous appliquez l'euro symbolique.

Comme dit M. Hervo, c'est peut-être une dépense à la marge.

(Rires.)

Il est vrai que cela demande un petit effort financier supplémentaire – je rebondis un peu, de temps en temps –, mais avant tout, c'est une question de choix politique, et surtout, cet effort n'est pas, apparemment, insurmontable, nos choix tarifaires sont d'abord et avant tout au service de l'intérêt général.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle Naturel, d'abord, pour cette leçon politique, cette leçon de morale également, puisque vous n'en perdez pas une.

Permettez-moi de revenir sur le terme « nécessiteux », puisque vous nous l'avez servi cinq fois. Je suis désolé, quand je lis attentivement le rapport, nulle part, il n'est fait mention de « nécessiteux ». Vous montez en épingle un truc ; il est marqué : « familles modestes » ; point. Vous arrêtez de nous expliquer qu'on a marqué « nécessiteux », nous ne l'avons pas marqué.

Deuxième point, c'est vrai, vous avez raison, il y a des Villes qui disent : « On va le faire gratuitement », par exemple la Ville de Paris, bon exemple que vous avez cité, gratuitement, on entre sur les patinoires. La seule difficulté, c'est qu'à Paris, on vous demande 5 euros de location pour les patins. Il y a aussi une certaine hypocrisie à dire : « C'est gratuit et c'est 5 euros les patins ». Nous, c'est un peu différent ; effectivement, les gens viennent et payent une quote-part qui, *in fine*, n'est pas si différente de ce qui se fait ailleurs.

Simplement, nous pensons que le tout gratuit pose un problème, le tout gratuit sans condition pose un problème. Nous avons la possibilité que tout le monde aille à la patinoire, que la question du revenu ne soit pas un problème, puisque nous vous avons expliqué que nous tenions des tickets à disposition de ceux qui ne pouvaient pas payer, nous le faisons et nous n'avons pas attendu votre proposition pour le faire.

Donc, derrière, il est, je trouve, normal et équitable... C'est la grande différence entre l'équité et l'égalité, qui est un élément fondamental, fondateur de la République ; l'équité, ce n'est pas l'égalité. L'équité veut que ceux qui peuvent payer payent un peu. Vous voyez, au fond, je suis plus dur que vous, je suis pour faire payer les riches.

(Rires.)

Donc nous ne sommes pas d'accord là-dessus, mais ce n'est pas grave, cela fait un point supplémentaire.

Y a-t-il d'autres questions ?

Vous aviez une troisième question ?

M^{lle} Naturel

Non.

M. le Maire

Si, vous avez dit : « J'ai trois questions » ; c'était la deuxième, mais vous aviez une troisième question.

M^{lle} Naturel

Non, c'était une remarque.

Les trois questions, on m'a dit qu'on me transmettrait les réponses ultérieurement, mais cela va, vous avez un petit peu suivi ce que j'ai dit quand même, vous avez vu qu'il y avait trois questions et une remarque.

M. le Maire

Vous savez, tout le monde suit ce que vous dites attentivement, c'est tellement prévisible.

M^{lle} Naturel

Si vous aviez écouté, vous ne m'auriez pas dit que c'est vous qui voulez faire payer les riches, mais je ne reviendrai pas là-dessus.

M. le Maire

Vous avez terminé, Mademoiselle Naturel ?

(M^{lle} Naturel acquiesce.)

Merci.

Monsieur Macé, vous vouliez la parole.

M. Macé

Si je regarde l'acte d'engagement qui est signé, d'ailleurs, avec la même société, Synerglaçage, vous avez signé, Monsieur le Maire – je pense que c'est vous qui avez signé –, un acte d'engagement, cette année, pour un montant – je parle en TTC –, de 134 441 euros.

Si je regarde ce qui avait été signé l'année dernière, toujours avec la même société, toujours en TTC, on est à 118 091,25, c'est-à-dire une augmentation, si j'ai bien calculé, très précisément, de 13,84 %, Monsieur Dransart. Quelles sont les raisons qui aboutissent à cette augmentation ?

M. le Maire

Il y a une semaine de plus.

M. Dransart

J'allais le dire.

M. Macé

Il y a une semaine de plus de prestation par rapport à une configuration identique à celle de l'année dernière ?

M. Dransart

Exactement !

M. le Maire

Exactement !

Pourquoi ? Parce qu'il y a eu, l'année dernière, tout à fait identifié un besoin de cette semaine supplémentaire. En particulier, les écoles auraient aimé bénéficier de cette semaine supplémentaire, ce qu'on va pouvoir leur offrir plus facilement cette fois-ci.

Le coût augmente et nous ne demandons pas plus aux Garennois.

Nous allons passer au vote...

M. Macé

Monsieur le Maire, on a bien noté que vous étiez pour faire payer les riches, donc pas de souci, on s'en souviendra pour les prochaines fois, il n'y a pas de problème.

(Rires.)

M. le Maire

Merci.

Très bien.

J'ai bien noté que vous considériez que c'était quasiment attentatoire à l'égalité républicaine de demander 2 euros aux gens qui viennent en possession de leur matériel, mais soit.

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais une question et une remarque.

La question : encore une fois, cette année, il n'y a eu qu'une seule réponse ; je voulais savoir si c'était une pratique habituelle du fait que les demandes de patinoire se concentrent dans la même petite période. Est-ce que vous vous étonnez ou est-ce normal ? Qu'est-ce qui se passe dans les autres communes ? Avez-vous le même phénomène ?

M. Dransart

Ce n'est pas anormal ; en plus, la société en question est en liaison avec la patinoire de Colombes. C'est une question aussi de proximité et de facilité de répondre à cet appel d'offres.

Pourquoi les autres sociétés ne répondent-elles pas ? Effectivement, beaucoup sont déjà employées, on n'a pas été la première commune à mettre en place cette patinoire et la période est très chargée pour elles ; c'est la raison principale. Sinon, on pourrait trouver des sociétés, peut-être en province, mais le coût de déplacement ne permet pas d'être rentable, j'imagine, en tout cas.

M. Conway

Il y a deux ans, on avait un autre prestataire ; il ne répond plus ?

M. Dransart

Non.

M. le Maire

Ils n'ont pas été rachetés ?

M. Dransart

Il y a eu une fusion de deux sociétés... C'est un peu plus compliqué que cela.

M. le Maire

Parfait !

Je crois me souvenir que c'est la même personne physique qui est sur place depuis trois ans...

M. Dransart

Tout à fait.

La dénomination sociale a changé.

M. le Maire

La dénomination sociale a changé ; je crois que c'est la même personne physique qui était déjà là il y a trois ans.

M. Dransart

Je confirme.

M. le Maire

Nous devrions avoir un grand champion olympique.

M. Dransart

Oui, on va profiter de cette augmentation du coût de l'opération pour faire améliorer la présentation ; vous avez vu, il y a deux ans, on avait réussi à avoir Surya Bonaly, et cette année, on va avoir la chance d'avoir Philippe Candeloro, qui devrait faire un beau show si la météo le permet, parce que l'année dernière, ce n'était pas terrible.

M. le Maire

Merci.

Je vous en prie.

M. Conway

J'avais une remarque qui concernait effectivement la disposition prévue pour les familles à revenus modestes. Effectivement, on parle là de demander aux personnes de faire la démarche vis-à-vis du CCAS pour l'obtenir ; c'est une démarche à laquelle, généralement, je ne

suis pas favorable, parce que c'est connu de la part des associations et des structures qui ont affaire à ce public, c'est une démarche que beaucoup de personnes répugnent à faire, parce que c'est considéré comme une démarche de mendicité ou de quémandage.

M^{me} Gaillabaud

Les Restos du Cœur, c'est pareil.

M. Conway

Pardon ?

M. le Maire

Continuez, on répondra à vos questions globalement.

M. Conway

En revanche, dans cette structure-là, dans cette circonstance-là, je ne vois pas comment faire autrement, parce qu'on ne peut pas transférer au personnel qui gère la patinoire le fait de savoir qui y a le droit.

M. le Maire

Surtout pas !

M. Conway

C'est juste pour dire que je vais voter pour cette mesure-là, mais je souhaiterais qu'elle soit restreinte aux cas incontournables, et notamment dans le cas des cantines scolaires, par exemple, et tout cela ; je préfère vraiment qu'on généralise la notion de quotient familial applicable en fonction des revenus de chaque famille plutôt que de prévoir une disposition de démarche volontaire vis-à-vis d'une structure comme le CCAS.

M. le Maire

Donc vous êtes d'accord, en fait ?

M. Conway

Oui, c'est une remarque.

M. le Maire

Parfait.

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non.*)

On va passer au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Parfait.

IV - Pôle Services techniques

Aménagement urbain

4.1 - ZAC des Champs-Philippe - copropriété sise 70-80 rue des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes - cession des parcelles communales D 39 p, D 40 p, D 42 p (96 m²) – cession de la parcelle communale D 267 p en cours de numérotation (18 m²) - traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation de la parcelle D 267 p en cours de numérotation (130 m²).

M. le Maire

Monsieur Hervo, allez-y, je vous en prie, la ZAC ?

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire.

Les vertus conjuguées du droit public et de l'administration font que vous avez sous les yeux un rapport de quatre pages écrit très serré pour un sujet particulièrement simple, qui est tout simplement un échange de terrain entre la Ville et la copropriété du 70-80 rue des Champs-Philippe en vue de rationaliser les limites foncières qui sont aujourd'hui issues des anciennes copropriétés qui n'avaient pas été rectifiées lors des mutations antérieures, un échange qui consiste tout simplement à ce que la Ville cède à la copropriété une superficie de 112 mètres carrés, la copropriété cède à la Ville une emprise de 96 mètres carrés, l'ensemble des frais de géomètre et assimilés est à la charge, évidemment, de la Ville, la Ville engazonnera le terrain cédé à la copropriété et construira une clôture propre entre les deux emprises.

Tout le reste n'est que complexité juridique de détail, étant entendu que cette affaire est une affaire qui a été initiée il y a maintenant pratiquement 10 ans, avant même la ZAC, qui paraissait tellement simple qu'il a fallu 10 ans pour la résoudre, et nous arrivons aujourd'hui au terme de cette opération complexe, qui consiste à s'échanger une centaine de mètres carrés gratuitement.

Je vous demande d'approuver cet échange, qui nécessitera évidemment une délibération complémentaire de l'Assemblée générale de copropriété, mais comme tout le monde est bien d'accord au sein de cette copropriété et qu'ils ont déjà voté, mais sous une forme juridiquement pas tout à fait adéquate, cet accord ne devrait pas poser de problème à être obtenu, et donc cette rationalisation de frontières entre parcelles pourra se faire dans les prochains mois.

Merci.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Hervo.

Pas de question à M. Hervo ?

M. Pouilly ne participera pas au vote.

M. Pouilly

Non, puisque cela concerne ma copropriété et j'ai négocié depuis 10 ans avec la municipalité.

M. le Maire

Absolument ! Donc vous ne serez pas physiquement dans la salle au moment où nous voterons.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Dans le projet de délibération, vous marquez que : « *Les termes de cet accord ont été approuvés à l'unanimité par les copropriétaires au terme d'une résolution en date du 9 mai 2012* ». En consultant le PV de l'AG, en fait, il y a trois propriétaires qui avaient voté contre ou s'étaient abstenus ; vous confirmez ?

M. Hervo

Je n'étais pas à cette Assemblée générale, c'est l'administration, qui n'y était pas non plus, d'ailleurs, qui a écrit cela ; elle s'est peut-être trompée, je n'en sais rien.

À moins que M. Pouilly, qui ne prend pas part au vote, mais fait partie de la « copro »...

M. Pouilly

Je peux peut-être éclairer le débat, puisque je participais effectivement, en tant que copropriétaire, à cette Assemblée générale de mai 2012. Il n'y a pas eu de vote contre ; il y a eu trois abstentions, mais pas de vote contre.

M. le Maire

Merci, Monsieur Pouilly, pour cet éclairage.

Monsieur Macé ?

M. Macé

J'ai sous les yeux le PV de l'Assemblée, si on parle bien du même point : « *Résolution 4 : échange de terrains avec la SEM 92* », on voit : « *Se sont abstenus : trois copropriétaires ; se sont opposés à la décision : trois copropriétaires* ».

M. Conway

Oui, mais ce sont les mêmes.

M. Pouilly

Ce sont les mêmes.

M. Macé

Soit il y a une erreur de transcription, c'est-à-dire qu'ils se sont abstenus...

M. le Maire

C'est l'un ou l'autre.

M. Macé

On peut comprendre que ce soit à l'unanimité, comme l'abstention ne compte pas dans ces cas-là, s'ils se sont uniquement abstenus.

M. Pouilly

Tout à fait.

M. Macé

Je suppose.

M. le Maire

De toute façon, cela ne remet pas en cause l'accord.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je pose cette question-là, parce que s'ils se sont opposés, je pense qu'il faut être prudent au niveau juridique, parce qu'entre cette Assemblée générale de mai 2012 et maintenant, est intervenue la résolution de la convention. Il faut juste vérifier s'il y a une insécurité juridique liée à ce point particulier.

M. le Maire

Très bien ; nous vérifierons, vous avez raison.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Hervo

Je peux compléter ?

M. le Maire

Oui, je vous en prie.

M. Hervo

De toute façon, si les choses étaient comme elles étaient du temps de la SEM 92, il n'y aurait pas d'insécurité juridique, que ce soit à la majorité ou à l'unanimité. J'avoue que vous me faites découvrir cette subtilité.

Néanmoins, de toute façon, comme, dans l'intervalle, est intervenu un arrêté de cessibilité d'une partie des parcelles, ce n'est plus, comme j'ai dû avoir l'occasion de l'expliquer sur un autre sujet, une vente... La copropriété ne réalise plus une cession à la Ville, mais, juridiquement, doit adhérer à l'arrêté de cessibilité, donc cela implique que la copropriété reprenne une délibération dans ces termes-là, parce que, juridiquement, elle ne peut pas vendre quelque chose qui ne lui appartient plus, ce qui explique, notamment, qu'il faille écrire quatre pages pour des choses aussi simples.

Maintenant, cela ne représente, *a priori*, aucun intérêt.

M. le Maire

Parfait ! Voilà qui est bien conclu par M. Hervo !

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autre question.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Vous êtes pour ? Mais c'est la ZAC !

M. Macé

Vous n'allez quand même pas nous reprocher de voter pour un point de la ZAC ?

M. le Maire

Mais si !

M. Macé

Pourquoi vous voudriez qu'on embête les personnes de la copropriété qui sont d'accord ?

M. le Maire

Je suis d'accord avec vous ; mon étonnement est un étonnement heureux et interrogatif sur les raisons de ce revirement en faveur de la ZAC à six mois des élections municipales, je ne sais pas.

V - Divers

5.1 - Décisions.

M. le Maire

N° 2013/222 : Contrat avec « Anthony Garzon G.N.W. » relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 9 octobre 2013 à la Médiathèque municipale.

N° 2013/223 : Avenant numéro 5 au marché n° 5092.M12-012 - travaux pour la construction d'une salle de spectacle et d'un parking public - lot 1 : corps d'état architecturaux et techniques.

N° 2013/224 : Avenant n° 3 au marché n° 5092-M12-013 - travaux pour la construction d'une salle de spectacle et d'un parking public - lot 2 : tribune télescopique - sièges praticables de scène.

N° 2013/225 : Avenant n° 2 au marché n° 5092-M12-014 travaux pour la construction d'une salle de spectacle et d'un parking public - lot 3 serrurerie scénique - machinerie tenture de scène.

N° 2013/226 : Avenant n° 3 au marché n° 5092-M12-015 - travaux pour la construction d'une salle de spectacle et d'un parking public - lot 4 : électricité scénique - éclairage de scène - sonorisation - équipements cinématographiques numériques.

N° 2013/227 : Contrat avec la société AgoraStore SAS relatif au référencement de la commune de La Garenne-Colombes au sein d'un système de mise en vente aux enchères en ligne.

N° 2013/228 : Avenant n° 1 au marché MAPA/2013/DJCS/05 Restauration de l'orgue de l'église Saint-Urbain/choix d'un facteur d'orgue.

N° 2013/229 : Avenant n° 1 au marché MAPA/2013/BAT/06 réfection du hall et de la façade de la piscine Claude Chedal-Anglay - lots 1, 3, 4, 6, 7, 8 et 9.

N° 2013/230 : Conventions relatives à la mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine municipale en faveur des élèves de 6e des collèges « Les Vallées » et « Les Champs-Philippe ».

- N° 2013/231 : Contrat avec Madame Béatrice Lacoste relatif à l'organisation d'un salon du livre européen du vendredi 10 au dimanche 12 janvier 2014 à la médiathèque.
- N° 2013/232 : Convention relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre onéreux, en faveur du comité d'entreprise de la société Technip.
- N° 2013/233 : Contrat avec le producteur Synergiacom relatif à la programmation du spectacle de Rachel Ruello et Hélène Capelle « Il y aurait une fois » prévu le mercredi 4 décembre 2013 à la médiathèque municipale.
- N° 2013/234 : Convention avec la société Lombard et Guérin Gestion relative à l'organisation du salon des Vins et du Terroir prévu au théâtre de La Garenne du 31 janvier au 2 février 2014.
- N° 2013/235 : Convention de mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, relative à l'organisation d'un stage d'approfondissement BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) par l'IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) en faveur des jeunes Garennois.
- N° 2013/236 : Marché à procédure adaptée relatif à l'aménagement de voirie avenue Foch (entre l'avenue Joffre et la place de la Liberté).
- N° 2013/237 : Convention avec la société Elite Soccer relative à la mise à disposition, à titre onéreux, d'un terrain de football indoor en faveur des jeunes de La Garenne-Colombes.
- N° 2013/238 : Convention de mise à disposition du Mastaba 1 - La Garenne-Colombes prévue le vendredi 11 octobre 2013, à titre gracieux, en faveur de l'association Drapeau Blanc.
- N° 2013/239 : Contrat avec l'association « Le Salon du Chocolatier » relatif à l'organisation d'ateliers prévus le mercredi 23 octobre 2013 à l'école élémentaire Voltaire.
- N° 2013/240 : Contrat avec la société « C-La Compagnie » relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 11 décembre 2013 à la Médiathèque municipale.
- N° 2013/241 : Avenant n° 1 de transfert relatif à l'appel d'offres ouvert AOO/2010/06 « fourniture de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour le centre de vacances municipal de La Garenne-Colombes - lots n° 8 et 9 ».
- N° 2013/242 : Contrat avec la SARL « Mac productions » relatif à un concert Jazz in La Garenne prévu le vendredi 20 décembre 2013 à la médiathèque municipale.
- N° 2013/243 : Contrat avec « la Compagnie pour l'Instant » relatif à un spectacle-conférence prévu le vendredi 13 décembre 2013 à la médiathèque municipale.
- N° 2013/244 : Attribution d'une concession funéraire n° 18051.
- N° 2013/245 : Attribution d'une concession funéraire n° 18053.
- N° 2013/246 : Attribution d'une concession funéraire n° 18054.
- N° 2013/247 : Attribution d'une concession funéraire n° 18055.
- N° 2013/248 : Attribution d'une concession funéraire n° 18056.
- N° 2013/249 : Attribution d'une concession funéraire n° 18057.
- N° 2013/250 : Attribution d'une concession funéraire n° 18058.
- N° 2013/251 : Attribution d'une concession funéraire n° 18059.
- N° 2013/252 : Attribution d'une concession funéraire n° 18060.
- N° 2013/253 : Attribution d'une concession funéraire n° 18061.
- N° 2013/254 : Attribution d'une concession funéraire n° 18062.
- N° 2013/255 : Attribution d'une concession funéraire n° 18063.
- N° 2013/256 : Attribution d'une concession funéraire n° 18064.
- N° 2013/257 : Attribution d'une concession funéraire n° 18065.
- N° 2013/258 : Attribution d'une concession funéraire n° 18066.
- N° 2013/259 : Attribution d'une concession funéraire n° 18067.
- N° 2013/260 : Attribution d'une concession funéraire n° 18069.
- N° 2013/261 : Attribution d'une concession funéraire n° 18070.
- N° 2013/262 : Attribution d'une concession funéraire n° 18071.
- N° 2013/263 : Attribution d'une concession funéraire n° 18072.

- N° 2013/264 : Attribution d'une concession funéraire n° 18073.
- N° 2013/265 : Attribution d'une concession funéraire n° 18074.
- N° 2013/266 : Attribution d'une concession funéraire n° 18075.
- N° 2013/267 : Attribution d'une concession funéraire n° 18076.
- N° 2013/268 : Marché à procédure adaptée relatif à la mission de travaux de rénovation de l'ancienne bibliothèque municipale de La Garenne-Colombes.
- N° 2013/269 : Convention relative à la mise à disposition du centre de vacances de la Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, en faveur de l'association Olympic Garennois VTT.
- N° 2013/270 : Convention relative à la mise à disposition du centre de vacances de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, en faveur de l'association Olympic Garennois Natation.
- N° 2013/271 : Contrat avec « La Compagnie 3 Chardons » relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 13 novembre 2013 à la médiathèque municipale.
- N° 2013/272 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement dans le parking du théâtre de La Garenne - ZAC des Champs-Philippe.
- N° 2013/273 : Contrat avec l'association « SIC Transit » relatif à l'organisation d'un spectacle jeune public prévu le dimanche 15 décembre 2013 à la Médiathèque municipale.
- N° 2013/274 : Convention de mise à disposition de locaux sis 13 rue Pasteur à La Garenne-Colombes entre la Commune de La Garenne-Colombes et la Croix-Rouge Française.
- N° 2013/275 : Attribution d'une concession funéraire n° 18074.

M. le Maire

Nous passons maintenant au point suivant : les décisions du Maire.

Avez-vous des questions concernant les décisions du Maire ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Sur la décision 231, l'organisation de la deuxième ou troisième édition du Salon du livre européen à la Médiathèque, pourriez-vous nous indiquer les raisons pour lesquelles vous proposez ces dates, alors que l'année dernière, cela tombait le premier week-end du mois de janvier, c'est-à-dire à la fin des vacances scolaires et ce n'est pas le cas cette année ? Est-ce que vous vous êtes rendu compte qu'il était préférable de le décaler ou pas ?

M. le Maire

De mémoire, je crois qu'il fallait éviter les vacances et je crois me souvenir que le précédent week-end est effectivement encore dans les vacances scolaires.

M. Macé

Je vous le confirme.

M. le Maire

C'est pour cela.

M. Macé

Sur la 268, travaux de rénovation de l'ancienne bibliothèque municipale, si j'ai bien compris, l'architecte vient d'être désigné, M. Hervo pourra certainement nous indiquer l'enveloppe prévisionnelle du montant des travaux de cette opération ; est-ce que, maintenant, vous pourriez nous indiquer un peu le calendrier, le planning, de réalisation des travaux de rénovation de ce bâtiment ?

M. le Maire

Monsieur Chaillet, je vous en prie.

M. Chaillet

Cela vient de démarrer cette semaine et fin mars.

M. Macé

Montant des travaux ?

M. le Maire

C'est le marché passé de 605 000 euros hors taxes.

M. Macé

J'avais compris, c'est le montant des frais de l'architecte.

M. le Maire

Non.

M. Macé

Ma question concerne le montant des travaux.

M. Chaillet

Non, ce sont les travaux.

M. le Maire

600 000 euros l'architecte...

M. Macé

Cela dépend.

M. le Maire

Non, ce sont les travaux.

M. Macé

Excusez-moi ; c'est bien cela.

M. Hervo

605 000 euros hors taxes.

M. Macé

D'accord, merci.

M. le Maire

Pas d'autre question ? (*Non.*)

Je vous remercie.

5.2 - Remerciements.

M. le Maire

Le point suivant, ce sont les remerciements.

J'ouvre ma pochette « remerciements ».

J'ai reçu les remerciements des associations suivantes, qui ont été bénéficiaires d'une subvention communale : l'Olympic garennois, l'Olympic garennois bridge et l'AEGC.

5.2 - Questions orales.

M. le Maire

Sur les questions orales...

Je reviens sur le vote que nous avons eu sur la copropriété Hervo/Pouilly ; M. Pouilly était en dehors du vote, puisque j'avais expliqué qu'il était physiquement en dehors de la salle.

M. Conway

On n'a vu qu'un hologramme.

M. le Maire

Vous n'avez vu qu'un hologramme ? Changez vos lunettes, Monsieur Conway !

(*Rires.*)

Questions orales, je crois qu'il y en a un certain nombre.

Qui veut commencer ? Monsieur Ranji ?

Bonsoir, Monsieur Ranji.

M. Ranji

Bonsoir.

Effectivement, aujourd'hui, je ne suis pas beaucoup intervenu.

M. le Maire

Pas du tout même !

M. Ranji

J'essaye de me rattraper avec cette question orale.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La loi du 8 juillet 2013 portant sur la refondation de l'école de la République est prévue selon son article 3, je cite que : « *La devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur la façade des écoles et des établissements d'enseignement du second degré publics et privés sous contrat. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 est affichée de manière visible dans les locaux des mêmes écoles et établissements.* »

Pourriez-vous donc, Monsieur le Maire, informer les membres du Conseil Municipal des dispositions que vous avez prises pour faire appliquer la loi ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Je précise que cette question orale a été adressée le lundi 4 novembre 2013 et ne peut faire l'objet de débat.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Ranji.

Monsieur Ranji, votre question est très pertinente. J'imagine que vous avez également décidé de la poser à M. Huchon, le président socialiste de la Région, puisqu'un établissement scolaire dépendant de son autorité territoriale est présent sur notre commune.

Je n'ai pas connaissance que cet établissement respecte la totalité des termes de la fameuse loi du 8 juillet 2013.

Je vous invite à le saisir d'une manière urgente.

Quant aux écoles qui dépendent de l'autorité territoriale communale, je vous annonce que tous ces éléments sont d'ores et déjà présents dans presque toutes les écoles et tout sera finalisé sous peu.

Avez-vous une autre question, Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Non.

M. le Maire

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette question vous a été envoyée dès le jeudi 31 octobre pour vous permettre de préparer votre réponse.

Conformément au règlement intérieur, je ne pourrai pas réagir à la réponse que vous ferez en séance.

Lors de la réunion publique que j'ai organisée le 15 octobre dernier sur la problématique du stationnement, M. Jean-Philippe Ballin a mentionné en votre nom l'existence de deux études commandées par vos soins.

Ces études portaient sur les conditions de réalisation d'un parking sous la Mairie, d'une part, et sous le rond-point du Souvenir-Français, d'autre part.

Ce point n'a jamais été évoqué au sein du Conseil Municipal.

Confirmez-vous leur existence ? Si oui, je vous remercie de me permettre d'accéder dans les meilleurs délais à leur contenu.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Cher Monsieur Conway, à plusieurs reprises, je pense que vous vous méprenez, nous avons évoqué ici des études qui ont conduit au choix du parking actuel. À plusieurs reprises, nous avons évoqué cela, puisque c'est le terme « évoqué » que vous utilisez dans votre question, donc je ne suis pas d'accord avec les termes de votre question.

Évidemment, toutes les études sont à votre disposition et vous pouvez en prendre connaissance.

Par ailleurs, j'ai cru comprendre à la réunion que vous avez organisée récemment que plusieurs personnes ont indiqué que les commerçants n'avaient pas besoin de parking, en particulier le jour du marché, chacun voit les choses comme il le souhaite, nous pensons tout à fait le contraire.

La question suivante, Monsieur Conway, sur la DSP ?

M. Conway

Cette question vous a été envoyée dès le jeudi 31 octobre pour vous permettre de préparer votre réponse.

Conformément au règlement intérieur, je ne pourrai pas réagir à la réponse que vous ferez en séance.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2012, je vous avais rappelé l'existence d'un décret qui faisait obligation aux délégataires de produire chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante leur rapport d'activité. Il s'agit du décret n° 2005-236 du 14 mars 2005.

Vous m'aviez alors répondu que vous alliez regarder cela.

Ce décret prévoit que dès la communication de ce rapport, son examen soit mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Vous devez être en possession des rapports annuels 2012 depuis au moins le 1^{er} juin 2013. Leur examen aurait dû intervenir depuis maintenant plusieurs mois, et ce soir encore, ce n'était pas à l'ordre du jour de ce Conseil.

Qu'est-ce qui vous a empêché de mettre ce point à l'ordre du jour ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Vous avez théoriquement raison, mais en pratique, malheureusement, vous n'avez pas raison ; je dis « malheureusement », parce que, comme d'habitude, une partie des délégataires est toujours en retard pour nous fournir leur rapport, nous ne les avons pas encore tous aujourd'hui.

Traditionnellement, comme vous le savez, nous avons toujours convenu collectivement, pour des raisons pratiques, de présenter à la CCSPL et au Conseil Municipal l'ensemble des rapports groupés, donc après avis de la CCSPL. Il en manque encore. Nous mettrons donc à l'ordre du jour du Conseil Municipal de décembre, après réunion de la CCSPL, les rapports que nous avons, et ceux que nous n'avons pas, nous les rappellerons à l'ordre, bien entendu.

Merci.

D'autres questions ? (*Non.*)

Je vous souhaite une bonne soirée et je vous remercie d'avoir été efficaces et rapides.

La séance est levée à 20 heures 18.